

INDE – Autorisation de PGM : changement de méthode

Par Eric MEUNIER

Publié le 31/03/2009, modifié le 27/02/2025

Le gouvernement indien vient de décider officiellement l'adoption d'une procédure d'autorisation basée sur les événements transgéniques et qui sera appliquée aux seules variétés de coton hybride transgéniques. Cette nouvelle procédure implique que les dossiers pour toute nouvelle variété de coton transgénique seront allégés des analyses de biosécurité si les variétés impliquées contiennent un des événements déjà évalués et autorisés par le GEAC dans une variété de coton [1]. Cette nouvelle procédure a été proposée par le comité d'experts indiens, le GEAC, en avril 2008. Elle s'oppose à la procédure actuelle qui impose, comme en Europe, que les autorisations soient données par événement et par variété. En conséquence, les dossiers de demande d'autorisation ne devront plus obligatoirement contenir des analyses de risques, qu'ils soient sanitaires ou environnementaux, et ce pour toutes les entreprises [2] !

Raison avancée à ce changement de procédure : rien de scientifique, mais une simple surcharge de travail ! Le GEAC a déclaré en effet avoir approuvé 135 coton Bt pour un total de quatre événements transgéniques Mon531, Mon15985, GFM et Event-1, sous-entendant que cela représentait beaucoup de dossiers pour quatre événements et des analyses récurrentes. Mais cette procédure n'aura peut-être pas que des partisans, notamment parmi les scientifiques considérant que le fonds génétique (propre à chaque variété d'une même plante) peut être influencé par la transgénèse [3]. En d'autres termes, chaque variété peut réagir différemment à une insertion de transgène. En l'occurrence, en Inde et pour le coton, les experts n'auront plus l'occasion d'étudier cela.

[1] Il s'agit des événements suivants : Mon531 (cry1Ac) et Mon15985 (cry1Ac et cry2Ab) de Mahyco-Monsanto, Event-1 (cry1Ac) de JK Agri-Genetics et GFM Event (cry 1 Ab + cry Ac) de Nath Seeds.

[2] <http://www.seedquest.com/News/relea...> La procédure dans le détail :
<http://www.seedquest.com/News/relea...>

[3] cf. par exemple : Influence du fonds génétique sur l'expression de gènes ou de transgènes, CGB, 2007, <http://www.ogm.gouv.fr/experimentat...>